



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LAPLUME

Centre de service scolaire de Sorel-Tracy
École primaire Laplume

1. SUJETS STATUTAIRES

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 17h45, la présidence constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire Laplume tenue le 15 juin 2026 à 17h45 à l'école primaire Laplume, 2555, rue Cardin, Sorel-Tracy à laquelle sont présents :

Mme Marie-Eve Dubé, enseignante	Mme Josée Gaboriault, parent
Mme Mylène Fréchette, enseignante	Mme Isabelle Venables, parent
M. Charles Bibeau, enseignant sub.	Mme Mélodie Boulet, parent
Mme Marianne Girouard, TES	Mme Yasmina Borki, parent sub.

et Mme Annie Lambert, directrice.

CÉ.26-06-120

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Yasmina Bordi que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. SUJETS STATUTAIRES

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026;
- 1.4 Suivi au procès-verbal;
- 1.5 Période de questions;

2. SUJETS D'INFORMATION

- 2.1 Information de la présidence;
- 2.2 Information de la direction;
 - 2.2.1. Budget, suivi
 - 2.2.2 Projet éducatif, suivi
 - 2.2.3 Manuel et matériel didactique 26-27
 - 2.2.4 Évaluation des résultats au regard du plan de lutte 25-26
 - 2.2.5 Service de garde 26-27
- 2.3 Information du personnel
- 2.4 Information du représentant de parent

3. SUJETS DE DÉCISION

- 3.1 Approbation du montant maximal pour les comptes scolaires
- 3.2 Approbation des listes de fournitures scolaire 26-27
- 3.3 Approbation des comptes scolaires
- 3.4 Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires
- 3.5 Adoption pour le report des fonds à destination spéciale
- 3.6 Adoption pour ouverture du Service de garde Laplume
- 3.7 Approbation de candidature pour mentorat
- 3.8 Adoption du rapport annuel de la présidence

4. VARIA

6. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement

C.É.26-06-121

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026;

Il est proposé par Mme Isabelle Venables d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2026.

Adopté à l'unanimité

1.4 Suivi au procès-verbal

Aucun

1.5 Période de questions

Aucune

2. SUJETS D'INFORMATION

2.1 Information de la présidence;

Aucune

2.2 Information de la direction;

2.2.1. Budget, suivi

La direction présente le budget (Infini) et annexé au présent procès-verbal.

2.2.2 Projet éducatif, suivi

La direction présente le suivi (CAP) et annexé au présent procès-verbal.

2.2.3 Manuel et matériel didactique 26-27

La direction présente le choix du matériel didactique et annexé au présent procès-verbal.

2.2.4 Évaluation des résultats au regard du plan de lutte 25-26

La direction présente les résultats du sondage de perception et met en évidence les constats. Document annexé au présent procès-verbal.

2.2.5 Service de garde 26-27

En suivi au dernier conseil, le CSS a accepté la demande du CE en ce qui a trait à l'ouverture du service de garde. Résolution en point de décision.

2.3 Information du personnel

Aucune

2.4 Information du représentant au comité de parents;

Aucune

3. SUJETS DE DÉCISION

C.É.26-06-122

3.1 Approbation du montant maximal pour les comptes scolaires.

CONSIDÉRANT les articles 3 al.4, 7 al.3, 75.0.1 al.1 et 2 et 292 al.3 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant les contributions financières exigées des parents;

CONSIDÉRANT que la direction propose au CÉ les contributions financières exigées des parents pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des membres du CÉ de mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est exigée;

Il est proposé par Mme Yasmina Borki et appuyé par Marie-Eve Dubé que le CÉ approuve les contributions financières exigées des parents au montant maximal de 120\$.

Approuvé à l'unanimité

C.É.26-06-123

3.2 Approbation des listes de fournitures scolaires 26-27

CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant la liste du matériel d'usage personnel ;

CONSIDÉRANT que le CÉ établit les principes d'encadrement du coût du matériel non couvert par la gratuité ;

CONSIDÉRANT que la liste du matériel d'usage personnel est proposée par la direction de l'école et que cette liste est élaborée avec la participation du personnel enseignant ;

Il est proposé par Mme Isabelle Venables et appuyé par Mme Mélodie Boulet d'approuver la liste du matériel d'usage personnel de l'élève (communément appelée « liste d'effets scolaires »).

Approuvé à l'unanimité

C.É.26-06-124

3.3 Approbation des comptes scolaires

CONSIDÉRANT les articles 3 al.4, 7 al.3, 75.0.1 al.1 et 2 et 292 al.3 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant les contributions financières exigées des parents;

CONSIDÉRANT que la direction propose au CÉ les contributions financières exigées des parents pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des membres du CÉ de mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est exigée;

Il est proposé par Mme Mylène Fréchette et appuyé par M. Charles Bibeau que le CÉ approuve les contributions financières exigées des parents tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal.

Approuvé à l'unanimité

C.É.26-06-125

3.4 Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires

CONSIDÉRANT les articles 88 et 89, de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant les programmes des services complémentaires et particuliers ;

CONSIDÉRANT les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement ;

Il est proposé par Mme Marianne Girouard et Mme Josée Gaboriault que le CÉ approuve les programmes des services complémentaires et particuliers.

Approuvé à l'unanimité

3.5 Adoption pour le report des fonds à destinations spéciales

CONSIDÉRANT l'article 94, de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant le fonds à destination spéciale pour soutenir les activités de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction de l'établissement ;

C.É.26-06-126

CONSIDÉRANT le projet de la cour d'école ;

CONSIDÉRANT les coûts liés au projet d'un montant de 203 000\$; les responsables voudraient amasser un montant de 65 000\$;

CONSIDÉRANT que le projet a débuté le 2023-2024 et se terminera le 2026-2027;

Il est proposé par Mme Yasmina Borki et appuyé par Mme Marianne Girouard que le CÉ adopte le report des fonds destinés au projet d'aménagement (poste 052-8-27120) selon les termes ci-haut mentionnés.

Adopté unanimement

C.É.26-06-127	CONSIDÉRANT le projet de voyage PEIA; CONSIDÉRANT que l'école a versé un trop perçu pour couvrir les frais de voyage 25-26 et qu'elle voudrait conserver ces sommes pour le voyage 26-27; CONSIDÉRANT que le projet est prévu et sera à approuver en CE 26-27; Il est proposé par Mme Yasmina Borki et appuyé par Mme Marianne Girouard que le CÉ adopte le report des fonds destinés au projet voyage PEIA (poste budgétaire 052-8-27128) selon les termes ci-haut mentionnés. Adopté unanimement
C.É.26-06-128	3.6 Adoption pour ouverture du Service de garde Laplume CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement formule la demande à la direction de l'école Laplume de procéder à l'ouverture d'un service de garde en vertu de l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique; CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les parents concernant la garde des élèves en dehors des heures de classe; CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un service de garde favorise la conciliation famille-travail et le bien-être des élèves; CONSIDÉRANT que les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires peuvent être mobilisées conformément aux encadrements du centre de services scolaire; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école; Il est proposé par Mme Yasmina Borki et appuyé par Mme Marie-Eve Dubé et résolu : 1. D'AUTORISER l'ouverture d'un service de garde scolaire à l'école Laplume, à compter du 27 août 2026; 2. DE MANDATER la direction de l'école pour : ○ procéder à la mise en place du service; ○ assurer le respect des règles budgétaires et administratives en vigueur; ○ organiser les ressources nécessaires (personnel, locaux, matériel); 3. DE FIXER que le fonctionnement (horaires, tarification, règles de régie interne) sera établi conformément aux normes du centre de services scolaire et présenté au conseil d'établissement; Adopté unanimement
C.É.26-06-129	3.7 Approbation de candidature pour mentorat Il est proposé par Mme Mylène Fréchette et Mme Josée Gaboriault que le CÉ approuve les la candidature de M. Martin Courchesne dans le cadre du projet de mentorat 26-27. Approuvé à l'unanimité
C.É.26-06-130	3.8 Adoption du rapport annuel de la présidence CONSIDÉRANT l'article 82 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, concernant le rapport annuel du CÉ stipulant que le conseil d'établissement; CONSIDÉRANT que le CÉ prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités; Il est proposé par Mme Laurence Lévis et appuyé par Mme Marie-Eve Dubé que le CÉ adopte le <i>Rapport annuel 2025-2026</i> tel que présenté par et annexé au présent procès-verbal et en transmette une copie au Centre de services scolaire. Adopté unanimement

4. VARIA
Aucun

C.É.26-06-131

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mélodie Boulet propose la levée de l'assemblée à 18h58.

Adopté unanimement

La présidence

Le secrétariat